

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Délibération n° 2020/36

Extrait du Registre
Des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Séance du 19 OCTOBRE 2020
Convocation en date du 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : MURGIA Sandrine a PAOLI Christian
ANGELI Filippu Antone à SUSINI Vincent
FRANCISCI Lisa à FILIPPINI Marie-Laure
OTTOMANI Jean-François à GUIDICELLI Sébastien
ELEGANTINI Muriele à DAMIANI-CHIODI Anne-Marie
PIREDDA Albert à SALDANA Esteban

Secrétaire : Madame COLOMBANI Victoria

Domaine : Domaine et patrimoine

Sous-Domaine : Autres actes de gestion du domaine privé

Objet : Intervention de l'Office Foncier de la Corse pour l'acquisition des bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section D 1289.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI – Monsieur Esteban SALDANA

Vote pour : 22

Vote contre : 0

Abstention : 5

Affichage en date du : 22 Octobre 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Considérant, le projet d'acquisition des bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section D 1289 appartenant à la société Corse Travaux sise Agnatello à Prunelli-Di-Fium'Orbu dans le but d'aménager des logements et des bureaux administratifs et associatifs pour la commune.

Considérant, la vocation de l'Office Foncier de la Corse à soutenir les collectivités territoriales dans leurs politiques foncières par l'acquisition, le portage et la rétrocession ainsi que notamment la participation aux études nécessaires à la réalisation de projets fonciers.

Le Conseil :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition des bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section D 1289 appartenant à la société Corse travaux sise Agnatello à Prunelli-Di-Fium'Orbu et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la saisine de l'Office Foncier de la Corse.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de portage qui sera établie entre la commune et l'Office Foncier de la Corse dans ce cadre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme Pour le Maire
et par délégation
Le 1^{er} Adjoint au Maire



Christian PAOLI